

COMMUNIQUÉ DE PRESSE N°35

Berne, le 6 août 2010

Révision de l'assurance-chômage : un ratage à 1,4 milliard de francs !

La présidente de la Confédération à court d'arguments

La présidente de la Confédération, Doris Leuthard et son chef de la Direction du travail, Serge Gaillard, ont de la peine à dissuader les citoyennes et citoyens de dire NON à leur révision ratée de l'assurance-chômage. Ce qui n'étonnera pas, car cette révision est synonyme de :

- hausses des cotisations pour les travailleurs et travailleuses ainsi que pour les employeurs ;
- baisses des prestations aux dépens des jeunes et des plus âgé(e)s qui perdront leur emploi ainsi que les personnes qui, désirant revenir sur le marché du travail, n'y trouveront aucun emploi ;
- augmentations des dépenses des cantons et des communes ainsi que de tous les contribuables.

En tout, cette révision coûtera environ 1,4 milliard de francs. Une somme qui devra être payée par les cotisant(e)s, les contribuables et les chômeurs et chômeuses.

Cette révision devrait supprimer le déficit structurel de l'assurance-chômage, prétendent Mme Leuthard et M. Gaillard. En réalité, elle ne fait que transférer des coûts : sur les cantons, les communes, les contribuables et les cotisant(e)s ainsi que les plus faibles, les personnes au chômage.

Les syndicats ont saisi le référendum contre cette révision ratée, parce qu'ils sont persuadés que cette importante assurance sociale peut être assainie sans en démanteler les prestations. En effet, si, comme pour l'AVS, les hauts et très hauts revenus devaient payer des cotisations sur leur totalité, on serait en mesure de financer l'actuel niveau des prestations.

Par sa valse hésitation sur le moment de l'entrée en vigueur de cette révision – si elle est acceptée – Doris Leuthard montre à quel point elle est mal à l'aise. Ses hésitations et ses incertitudes prouvent de fait qu'elle sait très bien que ce projet de démantèlement aura des conséquences négatives sur la conjoncture et la situation des chômeurs et chômeuses.

Que la présidente de la Confédération cherche à résoudre sa pénurie d'arguments en faisant pression sur les citoyennes et les citoyens est inquiétant. De fait, ce ne sont pas les partisan(e)s du référendum qui, avec leur NON, provoqueront une hausse de 0,5 des cotisations. C'est le Conseil fédéral qui a décidé cette hausse en cas de victoire du NON ; cela, alors que la loi en vigueur permettrait aussi des solutions modérées ici.

Pietro Cavadini, responsable des campagnes de l'USS (079 353 01 56) et **Peter Lauener**, responsable de l'information et porte-parole de l'USS (031 377 01 06 ou 079 650 12 34) se tiennent à votre disposition pour tout complément d'information.